

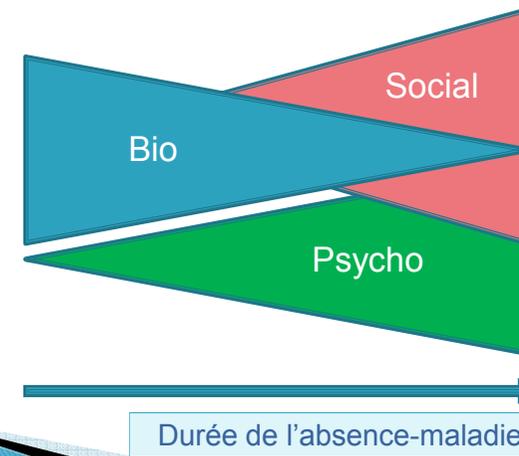
Défi n°3 : le paradigme classique de l'incapacité du travail est à revoir

Pour le modèle biomédical, la maladie est la seule et unique cause de l'arrêt de travail.
C'est rarement vrai et d'autant moins que l'arrêt se prolonge !



En résulte souvent une inadéquation de la prise en charge médicale !

Le paradigme de l'incapacité de travail



Plan de l'exposé

- ▶ Problématique du retour au travail et structure de l'étude
- ▶ Les outils réglementaires existants
- ▶ Les défis posés par le retour au travail
- ▶ **Le processus de réintégration au travail**
- ▶ Recommandations pour la dynamisation du dispositif légal

En pratique que faire pour accompagner la réintégration d'un travailleur ?

» Niveau micro

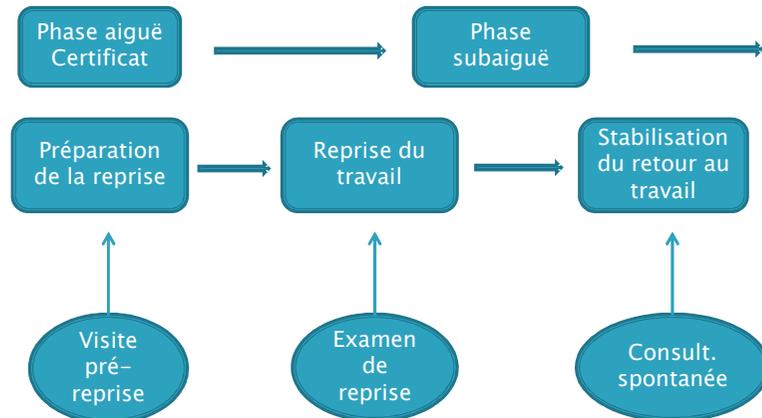
Utiliser la visite de pré-reprise comme outil pour la réintégration

- **Quizz : tous les travailleurs** ont droit à une visite chez le médecin du travail **préalablement à la reprise du travail** lorsqu'ils sont en incapacité de travail depuis 4 semaines ou plus (art. 36bis de l'AR du 28 mai 2003)
- Seul le **travailleur peut en prendre l'initiative** en adressant une demande écrite à son employeur.
- Par cette démarche, le **travailleur donne son accord** afin que le médecin du travail puisse contacter son médecin traitant, accéder éventuellement à des éléments du dossier médical et se concerter avec lui.
- Le médecin du travail invite le travailleur pour cette visite **dans un délai de huit jours** suivant la réception de la demande.

Visite de pré-reprise : REMARQUES

- ▶ Il s'agit d'une **visite, d'un entretien** avec le médecin du travail qui ne peut pas déboucher sur une décision concernant l'aptitude du patient.
- ▶ L'objectif est uniquement que le médecin du travail puisse
 - S'informer sur la situation de santé du patient
 - Apprécier la nécessité de prévoir un examen du poste de travail
 - Communiquer à l'employeur quelles **adaptations du poste de travail ou des tâches** il faudrait mettre en place afin de rendre possible/faciliter la reprise du travail
- ▶ ! Ce n'est pas un examen de reprise du travail ! Celui-ci a uniquement lieu au moment de la reprise effective du travail (et pas auparavant) ! (art 34 - AR du 28/05/2003)

La réintégration au travail ... un processus dynamique et séquentiel



Phase de préparation de la reprise

(si possible entre la 4^e et la 12^e semaine d'ITT)

- ▶ Utiliser la visite de pré-reprise chez le médecin du travail pour
 - Faire le bilan de la situation médicale, sociale, familiale...
 - Identifier le(s) partenaire(s) du côté curatif, et le(s) contacter en présence du travailleur
 - Demander au travailleur son pronostic pour la RT
 - Evaluer avec lui le soutien possible à recevoir du chef d'équipe, des collègues de travail

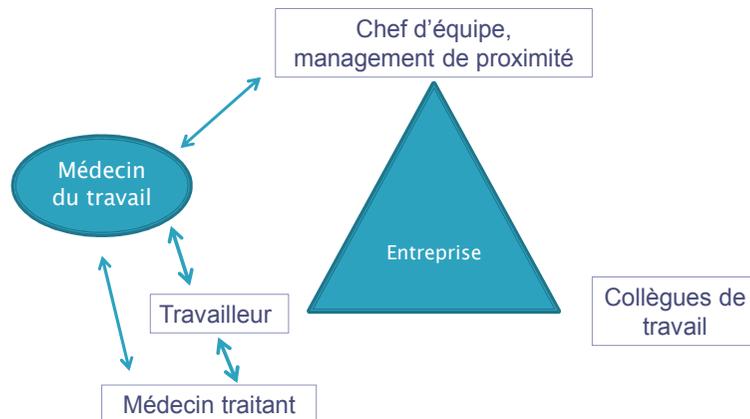
Préparation de la reprise (2)

- ▶ Utiliser la visite de pré-reprise pour
 - Programmer un contact avec le chef d'atelier, le superviseur (travail adapté possible ? reprise à temps partiel ?)
 - Programmer si nécessaire une visite du poste / une analyse ergonomique du poste de travail, en présence du travailleur et de son chef direct

Utilité d'une analyse ergonomique du travail pour préparer la RT

- ▶ Identification
 - des tâches contraignantes et parmi elles, de celles pouvant être temporairement réalisées par un ou des collègues
 - des aménagements simples à apporter
 - des investissements indispensables
- ▶ Implication de la hiérarchie dans la démarche de prévention (et de réinsertion !)
- ▶ Perception de l'acceptabilité, pour les collègues, d'une autre répartition du travail
- ▶ Valeur symbolique : reconnaissance par l'entreprise du lien entre santé et travail !

La réintégration...un processus interactionnel complexe



Plan de l'exposé

- ▶ Problématique du retour au travail et structure de l'étude
- ▶ Les outils réglementaires existants
- ▶ Les défis posés par le retour au travail
- ▶ Le processus de réintégration au travail
- ▶ **Recommandations pour la dynamisation du dispositif légal**

Promotion du maintien dans l'emploi

- ▶ Niveau macro : changements de législation, de procédures, de culture, à initier par les pouvoirs publics
- ▶ Niveau méso : politique et stratégies proactives à proposer aux entreprises par les services de prévention (SEPPT)

Niveau méso : partenariat entre l'entreprise et le service PPT

Définition d'un cadre (1)

- ▶ Vis-à-vis des travailleurs malades ou blessés en arrêt de travail:
 - Mise en place d'un cadre organisationnel qui facilite le maintien d'une relation positive entre le travailleur absent et l'entreprise :
 - contact précoce entreprise – travailleur malade,
 - formation de la hiérarchie à ce contact
 - visite ergonomique du lieu de travail,
 - entretien avec le superviseur lors du retour au travail
 - Etc. ...

Niveau méso : partenariat entre l'entreprise et le service PPT

Définition d'un cadre (2)

- Charte précisant les modalités pour la réintégration au travail (obligation vs volontariat ; ITT courtes vs longue durée ; implication des partenaires sociaux; ...)
- Accepter le principe que le travailleur puisse reprendre son travail sans être pour autant rétabli à 100 % :
 - Retour graduel au travail au point de vue organisationnel (avec accord du médecin-conseil de l'OA)
 - Retour au travail en travail adapté (contenu ? durée ? liste des postes possibles)
 - Aménagement si besoin des horaires de travail (par ex. pour permettre au travailleur de poursuivre son traitement) ;